



Consignes de tri produits et matériaux du bâtiment pour les distributeurs et négoce

Sur les espaces de collecte
Ecomaison

MAJ Avril 2025

Produits & matériaux hors filière REP Bâtiment

X Sont exclus du champ d'application de la REP des déchets du bâtiment :



Terres
excavées



Déchets
verts



Déchets issus des
Travaux Publics



Déchets d'équipements
électriques et électroniques



Déchets
diffus spécifiques



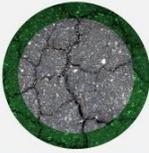
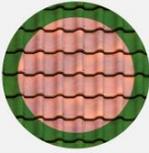
Déchets d'emballages
(carton, films...)



Déchets
en mélange

Inertes propres (traités par notre partenaire **Ecominéro**)

✓ Déchets acceptés

 <p>Béton, y compris le béton ferraillé</p>	 <p>Mélanges bitumineux</p>
 <p>Briques</p>	 <p>Cailloux, pierres, granulats, enrochements</p>
 <p>Tuiles</p>	 <p>Pavés, pierres de taille</p>
 <p>Céramiques (sanitaires, revêtements, carrelages, etc.)</p>	 <p>Inertes en mélanges sans terres</p>

S'il reste des indésirables en mélange dans ces déchets inertes, **ils sont acceptés si** :

- Ils sont présents en quantités négligeable,
- et en l'absence de plâtre.



Traitement

- Valorisation matière en granulats recyclés
- Utilisation en remblais routiers
- Remblaiement de carrière

Inertes propres (traités par notre partenaire Ecominéro)

X Déchets indésirables

La présence de ces déchets non inertes, considérés comme indésirables, peuvent entraîner un refus de prise en charge de la benne ou la refacturation au distributeur de l'ensemble des coûts de cette prise en charge. Sont concernés :

 <p>FACTURÉ</p> <p>Déchets non-inertes : plastiques, bois, verre, métaux, isolants, géotextile, etc.</p>	 <p>FACTURÉ</p> <p>Déchets contenant du plâtre</p>
 <p>FACTURÉ</p> <p>Emballages : sacs de ciments, palettes, films plastiques, etc.</p>	 <p>FACTURÉ</p> <p>Les terres excavées</p>

Attention !

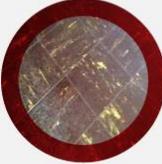
En cas de présence d'indésirable trop important dans la benne d'inertes, cette dernière sera déclassée et le coût de ce déclassement pourra être refacturé au distributeur.

Sont strictement interdits tous déchets dangereux.

De même, toute suspicion de présence de déchets d'amiante dans la benne d'inertes entraînera son déclassement et la gestion de ces déchets d'amiante sera refacturée au distributeur.

LES DÉCHETS D'AMIANTE, COMMENT LES RECONNAITRE ?

La présence de déchets d'amiante est strictement interdite dans les déchets inertes. Voici quelques indications pour les reconnaître.

  <p>FACTURÉ</p> <p>Toit fibrociment : plaques ondulées ou planes de couleur grise</p>
  <p>FACTURÉ</p> <p>Amiante ciment en tubes ou conduits</p>
  <p>FACTURÉ</p> <p>Dalles vinyle amiante</p>
 <p>FACTURÉ</p> <p>Tuyaux d'aspect rugueux gris</p>

Bois (inclus dans les périmètres Ecomaison)

✓ Déchets acceptés

- **Menuiserie bois intérieure et extérieure** (sans vitrage et/ou dentelle de verre), chutes de menuiserie sur chantier, portes sans vitrage, parquets, plinthes, volets, cloisons bois...
- **Charpentes**, chevrons, poutres, solives, bastaing, plancher...
- **Coffrages décoratifs**
- **Palissades, bois extérieur** pour terrasse
- **Eléments d'ameublement et articles de bricolage/jardin en bois*** : caissons de cuisine, de salle de bain, plan de travail, cabanon, tréteau...

**(spécifiques aux partenaires Ecomaison)*

- Bois massif, contreplaqués, panneaux de particules, lamellé collé, panneaux type OSB, panneaux de fibres (Isorel, MDF), bois stratifié, bois autoclavés.
- Les bois traités « non dangereux » (peinture, vernis ou lasures, ...), les bois recouverts de papier peint et les bois avec inserts métalliques sont acceptés.

Exemples :



Charpente



Lames de terrasse



Parquets



Portes, volets



Meubles



Plan de travail

X Déchets interdits

- Bois créosoté (poteaux, traverses)
- Éléments avec **peinture au plomb**
- **Palettes**, bois de coffrage, étaie
- Déchets de production
- Déchets verts
- Bois contaminés, pourris

♻️ Traitement

- Valorisation énergétique (combustion) en chaudière biomasse
- Recyclage dans la fabrication de nouveaux objets ou panneaux en bois

Métaux (inclus dans les périmètres Ecomaison)

✓ Déchets acceptés

Élément majoritairement métallique et produits multi-matériaux constitués à **65% de métaux en masse**.

- ▶ Eléments de structure / gros œuvre en métal (charpente métallique, ossature, planchers...)
- ▶ Eléments de bardage métallique, les ossatures et pattes de fixation métallique des bardages non métalliques
- ▶ Eléments de couverture et accessoires de cloisonnement en métal
- ▶ Eléments sanitaires et robinetteries en métal
- ▶ Accessoires (ex: seuils, nez de marche, profilés isolation extérieure) et fixations métalliques, éléments de serrurerie / métallerie
- ▶ Eléments de réseau, voirie et aménagement de parcelle en métal (tubes, canalisations, cuves, clôtures...)
- ▶ Câbles et chemins de câbles métalliques -
- ▶ Tapis techniques à structure métallique
- ▶ Panneaux sandwich à parement métallique
- ▶ **Éléments d'ameublement et articles de bricolage/jardin en métal*** : étagère, échelle, brouette...

**(spécifiques aux partenaires Ecomaison)*



Acier



Ferraille



Laiton



Cuivre



Aluminium



Inox

X Déchets interdits

- ▶ **Déchets dangereux** dont éléments avec peinture au plomb, cuve non dégazée et non vide.
- ▶ **Déchets d'équipements électriques et électroniques** (filière REP DEEE)

♻️ Traitement

- ▶ Valorisation matière par refonte des métaux (industrie sidérurgique ou fonderie) en vue de créer de nouveaux produits métalliques

Plastiques (inclus dans les périmètres Ecomaison)

✓ Déchets acceptés

Plastiques rigides ou souples :

■ **Famille des PVC rigides, Polycarbonate, ABS et PMMA** (déchets de pose et dépose) :

- Profilés, encadrements - Moulures de protection, d'habillage et de décoration (cornières, etc.) - Menuiseries sans verre (absence de dentelle de verre) - Lambris et bardages - Portails et clôtures, volets et persiennes - Goulottes
- Canalisations et raccords d'arrivée / évacuation d'eau PVC - Gouttières et descentes - Accessoires en PVC
- Nez de marche et panneaux de protection PVC, accessoires profilés (plinthes et systèmes de plinthes, cornières, barres de seuil, ...)
- Pare-chocs PVC
- Lames de rideaux piscines
- Panneaux et plaques transparents ou translucides (ex. Plexiglas®).



■ **Éléments d'ameublement et articles de bricolage/jardin en plastique*** : chaise ou table en plastique, bâche de protection, cuve à eau...

**(spécifiques aux partenaires Ecomaison)*

Exemples :



PVC issu des menuiseries



Tuyaux PVC



Couverture de piscine



Cuve

X Déchets interdits

- Planchers techniques et bardages extérieurs en HPL
- Panneau exclusivement PU (hors panneaux sandwichs à parement métallique) et mousses PU
- Isolants en PSE et XPS
- Revêtements de sol PVC multi-matériaux (ex. PVC sur bois), linoleum, moquettes,...
- Textiles, revêtements de sol caoutchouc, systèmes sols sportifs PVC, sols durs (époxy, PU...)
- Membranes d'étanchéité caoutchouc EPDM et PIB
- Plafonds tendus, revêtements et panneaux acoustiques pour plafond.
- Revêtements de mur ou de cloisons, panneau mural acoustique

Plastiques (inclus dans les périmètres Ecomaison) - suite

✓ Déchets acceptés

◆ Famille des PVC souples :

- ◆ Revêtements de sol PVC : dalles, lames, lés – avec ou sans reste de colle et ragréage
- ◆ Systèmes douches PVC (complexe sol et mur) : lés – avec ou sans reste de colle et ragréage
- ◆ Membranes d'étanchéité toiture PVC et FPO : sans reste de colle et d'isolants
- ◆ Liner piscine PVC, membranes armées PVC : sans reste de colle et d'isolants

◆ La famille des polyoléfines (PE, PP, PB, PERT, PE-X, multicouches, ...), déchets de pose ou de dépose :

- ◆ Tubes, raccords et/ou leurs gaines (de différentes couleurs selon leurs applications) utilisés dans des applications de branchement d'eau potable et de chauffage, gaz et assainissement
- ◆ Plinthes, gaines techniques de logement - cuves et réservoirs n'ayant pas contenu de liquides dangereux

Exemples :



Sol PVC



Plinthe PVC



Gaines

X Déchets interdits

- ◆ Emballages, films plastiques
- ◆ Divers : tapis d'entrée techniques, toiles enduites, toile et fibre de verre, sous-couches, films, écrans, filtres, accessoires en d'autres matières que PVC, joints, bandes d'étanchéité

♻️ Traitement

- ◆ Valorisation matière dans la fabrication de nouveaux produits plastiques en substitution de résine vierge (après transformation et préparation)
- ◆ Valorisation énergétique après préparation en Combustible Solide de Récupération (CSR)

Menuiseries vitrées

✓ Déchets acceptés

Menuiseries avec vitrage :

- Encadrement bois, aluminium, acier ou PVC
- Fenêtres, vasistas, portes-fenêtres, portes intérieures et extérieurs vitrées, baies vitrées, véranda, pergola et cloisons vitrées
- Dormants acceptés lorsqu'ils ne sont pas séparés de la fenêtre

Vitrage intègre et sécurisé :

- Le vitrage et la menuiserie restent solidaires, la partie vitrée ne doit pas se casser en morceaux et tomber hors de la menuiserie lors de la manipulation
- Possibilité de manipulation de l'élément sans risque pour les opérateurs (coupure, chutes de verre, ...)

L'ensemble des qualités de verre est accepté (verre armé, verre vitrocéramique, verre fumé, miroir, ...). Leur séparation sera réalisée sur les centres de démantèlement.



Traitement

- Valorisation matière (après démantèlement des matériaux constitutifs) dans la fabrication de nouveaux produits ou énergétique (bois)



X Déchets interdits

- Paroi vitrée non intègre (vitrage cassé)
- Déchets dangereux (peinture au plomb, joints amiantés)
- Verre photovoltaïque

Déchets d'amiante, comment les reconnaître ?

Certaines menuiseries en bois ou joints de fenêtres peuvent contenir de l'amiante, représentant un risque sanitaire.

Pour garantir la sécurité des équipes et une gestion responsable des déchets, l'OCA Bâtiment nous demande d'appliquer les règles suivantes :

- Acceptation des menuiseries dont l'année de fabrication est **postérieure à 1997**
- Ou celles accompagnées d'une **auto-attestation signée** certifiant l'absence d'amiante pour les clients ayant effectué les diagnostics réglementaires

Pour en savoir plus : lire notre [page dédiée](#)

Plâtre simple (qualité 2)

✓ Déchets acceptés (propres et secs)

- ◆ **Plaques de plâtre sans isolant**, constituées d'une âme de plâtre enrobée d'une feuille de carton
- ◆ **Dalles de plafond en plâtre**
- ◆ **Carreaux de plâtre**
- ◆ **Cloisons alvéolaires**
- ◆ **Produits moulés en plâtre non fibrés**, tels que corniches, plinthes ou rosaces, par exemple, incluant, éventuellement, des parements cartonnés

- ◆ Le flux Plâtre Qualité 2 peut comporter exclusivement des revêtements de type papiers peints constitués de papier, peinture.



Plaques de plâtre



Carreaux de plâtre



Plaques et carreaux de plâtre



Traitement

- ◆ Recyclage dans la fabrication de plaques de plâtre ou dans l'industrie cimentière

X Déchets interdits

- ◆ **Complexes de doublage d'isolation thermique / acoustique** constitués d'une ou deux plaques de plâtre associées à un isolant, en général du polystyrène expansé ou des laines minérales ou mousse polyuréthane
- ◆ **Déchets dangereux**
- ◆ **Déchets inertes** de tout type y compris béton cellulaire
- ◆ Mélanges paille/plâtre, staff, stuc
- ◆ Sacs/seaux d'enduits et colles à base de plâtre
- ◆ Briques plâtrières ou plâtrées
- ◆ Plaques ciment, bois/ciment
- ◆ Plaques gypse cellulose
- ◆ Rails, montants métalliques
- ◆ Bois, plastique, moquette
- ◆ Plaques superhydrofuges pour locaux très humides
- ◆ Revêtements rapportés de type faïence, pare-vapeur, vinyle, toile de verre, voile de verre ou à base de fibre de verre, tissu

Plâtre complexe (qualité 1)

Si concerné

✓ Déchets acceptés (propres et secs)

- **Plaques de plâtre ou carreaux de plâtre** constitués d'une âme de plâtre enrobée d'une feuille de carton y compris les plaques super-hydrofuges pour locaux très humides, plaques hydrofuges, plaques sandwich phoniques, etc.
- **Produits moulés en plâtre non fibrés**, tels que corniches, plinthes ou rosaces, par exemple, incluant, éventuellement, des parements cartonnés
- **Cloisons alvéolaires**
- **Dalles de plafond en plâtre**
- **Complexes de doublage d'isolation** thermique / acoustique constitués de plaques de plâtre associées à un isolant tels que du polystyrène expansé, laines minérales ou mousse polyuréthane

Le flux Plâtre Qualité 1 peut comporter des revêtements de type :

- Papiers peints constitués de papier
- Peinture
- Faïence, revêtements rapportés de type pare-vapeur, revêtement vinyle, toile de verre, voile de verre ou à base de fibre de verre, tissu



Plaques et carreaux de plâtre



Complexe de doublage plâtre

X Déchets interdits

- **Déchets dangereux**
- **Déchets inertes** de tout type y compris béton cellulaire
- Sacs de plâtre, sacs et seaux d'enduits et colle à base de plâtre.
- Mélanges paille/plâtre, staff, stuc.
- Briques plâtrières ou plâtrées
- Plaques ciment, bois/ciment
- Plaques gypse cellulose
- Rails, montants métalliques
- Bois, plastique, moquette
- Plaques superhydrofuges pour locaux très humides
- Revêtements rapportés de type faïence, pare-vapeur, vinyle, toile de verre, voile de verre ou à base de fibre de verre, tissu



Traitement

- Recyclage dans la fabrication de plaques de plâtre ou dans l'industrie cimentière

Isolants en laine de verre

Si concerné

✓ Déchets acceptés

Les flux laines de verre et laines de roche ne doivent pas être mélangés.

- Laine en vrac, panneau ou rouleau
- Laine avec revêtements en kraft acceptées
- Laine de verre dépourvue d'humidité (déchets secs ou très légèrement humides)



X Déchets interdits

- Flux de laines de verre et flux de laines de roche en mélange
- Tout autre déchet même en quantité limitée
- Laines à plus de 10% d'humidité

♻️ Traitement

- Recyclage dans la fabrication de laine de verre chez ISOVER à Orange (zone de chalandise de la filière : grand quart sud est)

Isolants en laine de roche

Si concerné

✓ Déchets acceptés

Les flux laines de verre et laines de roche ne doivent pas être mélangés.

- Laine en vrac, panneau ou rouleau
- Laine avec revêtements en kraft acceptées
- Laine de roche dépourvue d'humidité (déchets secs ou légèrement humides)
- Ce produit se reconnaît par sa couleur grise / verdâtre et par son toucher plus abrasif



X Déchets interdits

- Flux de laines de verre et flux de laines de roche en mélange
- Tout autre déchet même en quantité limitée
- Laines à plus de 10% d'humidité

♻️ Traitement

- Recyclage dans la fabrication de laine de roche chez Rockwool à Saint-Éloy-les-Mines (63)
- Recyclage dans la fabrication du ciment (quelques cimenteries seulement)

Exemples de déchets admis ou non



Ces déchets sont-ils admis dans la filière PMCB ?



Palettes en bois



Déchets alu issus des fenêtres



Déchets tuyaux annelés en PEHD



Laine de verre mélangée à d'autres déchets



Déchets équipements
électroniques électriques (DEEE)



Déchets plâtre

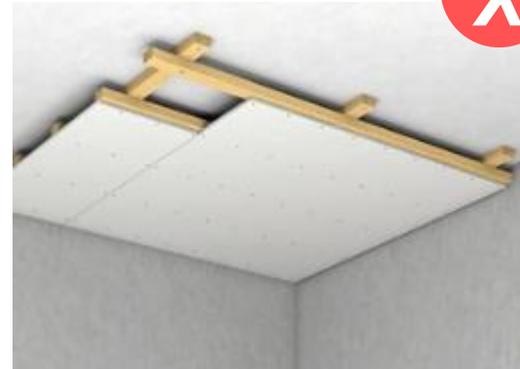
Ces déchets sont-ils admis dans la filière PMCB ?



Déchets sanitaires en céramique



Déchets de briques



Plafonds en fibre gypse (type Fermacell)



Déchets emballage plastiques souples



Liner de piscine



Fenêtres avec vitrage cassé



Besoin d'aide ?



Contactez-nous (appel gratuit)

0 801 908 108



Ecrivez-nous à

contact@ecomaison.com

Retrouvez toutes nos actualités sur
notre site web et nos réseaux sociaux

ecomaison.com

